







## Communiqué

Paris, le 28 septembre 2023

Confirmation de la condamnation d'un cyberlocker pour contrefaçon : les ayants-droits du cinéma se félicitent

L'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA), la Fédération Nationale des Éditeurs de Films (FNEF), l'Association des Producteurs Indépendants (API) et le Syndicat des Editeurs Vidéo Numérique (SEVN) se félicitent de la confirmation, par la Cour d'Appel de Nancy, du jugement du Tribunal correctionnel contre l'administrateur d'un service d'hébergement, le cyberlocker 1FICHIER.com, et la société DSTORAGE qui l'opère.

Les ayants-droits du cinéma avaient déposé plainte le 12 décembre 2016 et avaient déjà obtenu une décision favorable en première instance le 23 avril 2021.

L'administrateur du service d'hébergement et la société DSTORAGE qui l'opère ont été condamnés par la Cour d'appel de Nancy le 25 septembre 2023 :

- à une peine d'un an de prison avec sursis ;
- à une amende de 20 000 euros

La société Dstorage a été condamnée à 100 000 euros d'amende et à verser 1.3 millions d'euros de dommages et intérêts aux ayants-droits

Depuis l'apparition du numérique, les ayants-droits du cinéma se sont mobilisés sans relâche pour agir en justice et obtenir des décisions efficaces. Cette confirmation de la Cour d'appel de Nancy est une victoire de plus contre la contrefaçon numérique de masse, en ce qu'elle sanctionne un hébergeur. Elle est de nature à réduire significativement l'audience illégale. Elle montre que les tribunaux ont pleinement pris la mesure des dommages causés à notre industrie créative fondée sur la propriété intellectuelle par ce type d'activité illégale et que l'effort des professionnels mérite d'être poursuivi.